

Point 4 a) de l'ordre du jour

**Rapport du Comité du tourisme et de
la compétitivité**

CE/112/4(a)
Madrid, 21 juillet 2020
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

Dans son rapport, le Comité du tourisme et de la compétitivité, organe subsidiaire du Conseil exécutif, rend compte des principaux faits nouveaux concernant le Comité, notamment le renouvellement de sa composition pour la période 2019-2023, de nouveaux membres ayant été désignés par les différentes commissions régionales tenues en 2019 et approuvés par le Conseil exécutif à sa cent onzième session [CE/DEC/2(CXI)] tenue le 13 septembre 2019 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

Le présent rapport explique brièvement le contexte, les objectifs et les principales réalisations du Comité au cours de son mandat précédent (2015-2019) et le plan de travail pour 2020-2021, lequel recouvre les trois domaines d'activité du département Analyse du marché du tourisme et compétitivité, à savoir 1) connaissance et analyse du marché, 2) politique et gestion de la destination, et 3) développement des produits.

Le plan de travail a été revu à la lumière de l'urgence sanitaire mondiale sans précédent causée par la COVID-19. La priorité a été son adaptation à l'après-crise et l'assistance aux membres de l'OMT pour atténuer l'impact de la flambée, prendre des mesures de relance, renouer avec la croissance dans le secteur du tourisme et préparer l'avenir en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

PROJET DE DÉCISION¹

Point 4 a) de l'ordre du jour

Rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité
[document CE/112/4(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

Prend note des informations sur le Comité du tourisme et de la compétitivité résumées dans le document CE/112/4(a).

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

I. Rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité

Contexte et objectifs

1. Le Comité du tourisme et de la compétitivité a été établi en 2013 en tant que comité technique de l'OMT [[CE/DEC/7\(XCV\)](#)] au rôle consultatif. Il est censé être le premier palier du processus de validation de la production technique en matière de principes, politiques, pratiques et processus, comme peuvent l'être des lignes directrices, des définitions, des critères et des normes, en vue de sa transmission aux organes directeurs correspondants de l'Organisation pour adoption.
2. Les principaux objectifs du Comité sont les suivants :
 - Appuyer l'Organisation dans l'accomplissement de son rôle normatif ;
 - Offrir un mécanisme de dialogue entre les acteurs publics et privés et les milieux universitaires à l'intérieur d'un cadre cohérent pour fournir des orientations et des recommandations en vue de la mise en place et du renforcement des politiques et des stratégies en matière de compétitivité du tourisme ;
 - Identifier et analyser en profondeur les facteurs clé de la compétitivité touristique.
3. Dans l'accomplissement de sa mission lors de ses précédents mandats, le Comité a obtenu un certain nombre de réalisations pouvant être résumées comme suit :
 - i) Élaboration de définitions opérationnelles de concepts liés à la chaîne de valeur du tourisme ;
 - ii) Élaboration de définitions opérationnelles d'une sélection de types de tourisme.
Les définitions des concepts ci-dessus (consultables [ici](#)) ont été adoptées en tant que recommandations par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session [[A/RES/684\(XXII\)](#)] ;
 - iii) Identification des facteurs expliquant la compétitivité d'une destination touristique. Cette liste a été soumise au Conseil exécutif à sa cent cinquième session, pour information [[CE/105/5\(a\) - Annexe I Rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité](#)] ;
 - iv) Sur la base du consensus trouvé par les membres du Comité, celui-ci a décidé de procéder à une étude plus fouillée de l'un des facteurs considérés prioritaires pour la compétitivité : la politique du tourisme et la planification stratégique. Le Comité a élaboré un [exposé de position](#) qui a été présenté à la huitième réunion du Comité le 10 septembre 2019 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), immédiatement avant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

Composition

4. La composition du Comité a été renouvelée pour la période 2019-2023. Les nouveaux membres désignés par les différentes commissions régionales tenues en 2019 ont été approuvés par le Conseil exécutif à sa cent onzième session [[CE/DEC/2\(CXI\)](#)].
5. Les membres du Comité (2019-2023) sont les suivants :

Membres effectifs :

- **Afrique :** Kenya
Sénégal (Président)
- **Amériques :** Bahamas
Brésil
- **Asie-Pacifique :** Fidji (Vice-Président)
Inde
- **Europe :** Israël
République de Moldova
- **Moyen-Orient :** Bahreïn

Représentant des Membres associés : Macao (Chine) (2019-2021)

Représentant des Membres affiliés : Président du Conseil des Membres affiliés : FITUR, Espagne (2019-2021)

6. Le Sénégal et les Fidji ont été élus parmi les membres titulaires du Comité, respectivement, Président et Vice-Président à la neuvième réunion du Comité tenue le 24 janvier 2020 au siège de l'OMT.

Champ d'action et domaines de travail

7. En tant que comité technique, le Comité a un rôle essentiel de création de valeur pour les membres de l'OMT et d'orientation sur les questions liées à la compétitivité. Il s'assure de l'utilité que présentent ses travaux pour les Membres et le secteur en général et de produire des résultats d'un intérêt pratique pour les membres de l'OMT.
8. Compte tenu de ses principaux objectifs, il est recommandé que le Comité, au cours de son mandat actuel (2019-2023), donne à ses travaux une finalité plus « pratique » et avance dans l'élaboration et la validation d'une production concrète, en s'appuyant sur les apports techniques des membres du Comité. Les résultats du travail du Comité seront ensuite transmis aux organes directeurs (Conseil exécutif et Assemblée générale) pour adoption, selon qu'il convient.

Plan de travail

9. Le plan de travail du Comité pour 2020-2021 recouvrira les trois domaines d'activité du département Analyse du marché du tourisme et compétitivité, à savoir 1) connaissance et analyse du marché, 2) politique et gestion de la destination, et 3) développement des produits. Le plan de travail initial débattu par les membres du Comité a été revu à la lumière de l'urgence sanitaire mondiale sans précédent causée par la COVID-19. La priorité a été son adaptation à l'après-crise et l'assistance aux membres de l'OMT pour atténuer l'impact de la flambée, prendre des mesures de relance, renouer avec la croissance dans le secteur du tourisme et préparer l'avenir en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte. La révision du plan de travail a été acceptée par consensus par les membres du Comité.
10. Le plan de travail 2020-2021 sera donc axé sur les éléments suivants :
 - Politique du tourisme : analyse des mesures – budgétaires, monétaires, emploi, analyse du marché, partenariats public-privé, etc. – adoptées par les États membres dans le cadre de l'action nationale engagée pour atténuer les effets de la crise de la COVID-19 dans le secteur des voyages et du tourisme et pour accélérer le redressement
 - Gouvernance et gestion des destinations : révision des critères et des indicateurs UNWTO.QUEST et du nouveau rôle des organismes de gestion des destinations
 - Recommandations relatives à la politique à mener et lignes directrices, par exemple le tourisme et le développement rural, etc.
 - Facteurs de compétitivité touristique : le Comité apporte son concours à la contribution de l'OMT au Groupe consultatif créé par le Forum économique mondial pour revoir l'indice de compétitivité des voyages et du tourisme (TTCI) et mettre au point un indice de la durabilité des voyages et du tourisme (TTSRI).

Réunions

11. Le Comité du tourisme et de la compétitivité a tenu une réunion depuis son dernier rapport au Conseil exécutif. Cette réunion, la neuvième, a eu lieu le 24 janvier 2020 à Madrid (Espagne) pendant FITUR 2020.
12. Cette réunion était la première du Comité dans sa composition renouvelée pour la période 2019-2023. Tous les Membres effectifs du Comité y ont participé : Bahamas, Bahreïn, Brésil, Fidji, Inde, Israël, Kenya, République de Moldova et Sénégal.

13. Dans le cadre de cette réunion, les Membres effectifs du Comité ont élu le Sénégal et les Fidji, respectivement, Président et Vice-Président du Comité pour le mandat actuel (2019-2023) conformément au Règlement intérieur des comités techniques sur la compétitivité et la durabilité [[CE/DEC/9\(XCVI\)](#)].
14. Le plan de travail pour la période 2020-2021 a été présenté et débattu à cette réunion. Les membres du Comité ont décidé d'aller de l'avant dans l'exécution du plan de travail pour 2019-2020, lequel a été révisé et mis à jour par la suite dans l'optique d'aider les membres de l'OMT à faire face à la situation d'urgence sociale et économique sans équivalent provoquée par la COVID-19, placer le tourisme en première ligne des politiques et des plans nationaux de relèvement, assurer le redressement du tourisme et permettre au secteur d'exercer un effet d'entraînement sur le rétablissement plus général des sociétés.
15. Liste complète des réunions du Comité depuis sa création :

Première réunion : 25 août 2013, chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe) (pendant la vingtième session de l'Assemblée générale de l'OMT)

Première réunion virtuelle : 27 mars 2014

Deuxième réunion virtuelle : 3 juillet 2014

Troisième réunion virtuelle : 22 octobre 2014

Deuxième réunion : 28 janvier 2015, Madrid (Espagne)

Troisième réunion : 13 septembre 2015, Medellín (Colombie) (pendant la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'OMT)

Quatrième réunion : 22 janvier 2016, Madrid (Espagne)

Quatrième réunion virtuelle : 21 avril 2016

Cinquième réunion : 20 janvier 2017, Madrid (Espagne)

Cinquième réunion virtuelle : 2 mars 2017

Sixième réunion : 11 septembre 2017, Chengdu (Chine) (pendant la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT)

Septième réunion : 19 janvier 2018, Madrid (Espagne)

Huitième réunion : 10 septembre 2019, Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) (pendant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'OMT)

Neuvième réunion : 24 janvier 2020, Madrid (Espagne)

* * *